

REGION DE L'EST
DEPARTEMENT DE LA KADEY
PREFECTURE DE BATOURI
SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° 004 PY/DIRSP

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES POUR
LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
BATOURI.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES
AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES POUR LE
CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE BATOURI.**

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- > La sensibilisation des autorités administratives et locales sur le projet de classement d'une portion de forêt du domaine national pour le compte de la Commune de Batouri ;
- > La définition du principe de participation des populations dans le processus d'aménagement de la Forêt Communale ;
- > La précision des étapes suivantes de la procédure de classement ;
- > L'élaboration du calendrier des réunions de sensibilisation des populations locales ;
- > La fixation de la date de la tenue de la réunion de la Commission départementale de classement.

REGION DE L'EST
=====

DEPARTEMENT DE LA KADEY
=====

PREFECTURE DE BATOURI
=====

SECRETARIAT PARTICULIER
=====

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

N° 004 /PV /B14/SP

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES POUR
LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
BATOURI.**

L'an deux mille neuf et le neuvième jour du mois de septembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Commune de Batouri, conformément à l'article 19 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts, la réunion de sensibilisation des autorités administratives et locales en vue du classement de la forêt communale de Batouri.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- La sensibilisation des autorités administratives et locales sur le projet de classement d'une portion de forêt du domaine national pour le compte de la Commune de Batouri ;
- La définition du principe de participation des populations dans le processus d'aménagement de la Forêt Communale ;
- La précision des étapes suivantes de la procédure de classement ;
- L'élaboration du calendrier des réunions de sensibilisation des populations locales ;
- La fixation de la date de la tenue de la réunion de la Commission départementale de classement.

La réunion a été présidée par Monsieur le Préfet du département de la Kadey et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en assurait le secrétariat. Etaient présents à cette rencontre, les membres prévus dans la procédure de classement, conformément à l'article 20 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 fixant régime des Forêts. Y ont également pris part, les partenaires au processus, notamment CRS/Projet Forêts Communautaires du Diocèse de Batouri, l'ONG RADDEC et le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Les travaux ont démarré à 12h 15min par la présentation de l'ordre du jour faite par Monsieur EMAMA Conseiller Municipal à la Commune de Batouri ; immédiatement après il a été procédé à l'exécution de l'hymne national.

Après l'hymne, la parole a été donnée à Monsieur le Maire de la Commune de Batouri qui a souhaité la bienvenue à Monsieur le Préfet, à toute la Délégation qui l'accompagne ainsi qu'à tous les invités. Il a ensuite présenté le projet de Forêt Communale comme étant l'émanation du Conseil Municipal et il a ressorti les objectifs du projet de classement de cette forêt pour le compte de sa commune.

A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions de développement participatif,
- participer à la gestion durable de la forêt camerounaise,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Pour terminer son propos, Monsieur le Maire a présenté les invités statutaires venus de Bertoua et Yaoundé.

Ensuite, Monsieur le Préfet du département de la Kadey a remercié le Maire pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à la Délégation qui l'accompagne. Il a surtout félicité le Conseil Municipal pour son engagement ferme dans la conduite du projet de classement d'une Forêt Communale. Il a également remercié son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pour avoir diligenté le

le dossier de demande d'une Forêt Communale faite par la Commune de Batouri. Pour terminer dans cette rubrique, Monsieur le Préfet a remercié les collaborateurs de son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pour l'accompagnement des projets forestiers qui favorisent le développement du département de la Kadey.

Monsieur le Préfet a par la suite noté qu'à ce jour, aucune lettre d'opposition à ce projet n'a été enregistrée dans ses services et même chez ses collaborateurs qui ont la charge du suivi technique de ce dossier. Il a rappelé que ce projet va en droite ligne des objectifs du gouvernement d'accroître les recettes des communes.

Monsieur le Préfet a encouragé le Maire et les Conseillers Municipaux pour le projet de classement de la Forêt Communale de Batouri. Après toutes ces déclarations, il a ouvert la séance de travail.

Monsieur le Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est représenté ici par le Délégué Départemental a ensuite dans un bref exposé rappelé le cadre législatif et institutionnel des Forêts Communales au Cameroun.

Il a continué avec le rappel des étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Batouri ; notamment la préparation de la Note technique et l'obtention de l'Avis au Public en Mars 2009. Il a également présenté les étapes suivantes du classement en insistant sur l'étape suivante : la réunion de sensibilisation des populations riveraines, le rôle des populations dans cette étape et les objectifs de la Commission Départementale de Classement.

Nous avons ensuite suivi un exposé de Monsieur le Chef d'Antenne Est du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) sur l'Aménagement des Forêts Communales au Cameroun. Cet exposé a abordé les aspects techniques (délimitation, inventaires et gestion des forêts), sociaux (diagnostic socioéconomique et plan de développement communaux) et environnementaux (étude d'impact environnemental).

Après cet exposé, la parole a été donnée à Monsieur le représentant de la Direction des Forêts qui a d'abord félicité l'administration locale pour avoir accepté d'aller vers la légalité avec un projet de classement d'une Forêt Communale. Il a ensuite rappelé les objectifs de la réunion de sensibilisation des autorités administratives et il a également abordé les objectifs de classement d'une Forêt Communale.

Monsieur le représentant de la Direction des Forêts a continué en rappelant que les différentes administrations, chacune en ce qui la concerne avaient un rôle à jouer dans le processus de classement et d'aménagement de la Forêt Communale. Il a insisté sur la position centrale des populations riveraines à travers les rôles, les droits et devoirs des parties prenantes. Il a aussi exhorté les populations et leurs élites à faire la différence entre le Maire et la Commune, pour comprendre que le projet de Forêt Communale n'est pas réalisé pour le Maire mais pour la Commune.

Monsieur le Préfet a d'ailleurs ouvert une parenthèse sur ce point en précisant que certaines élites mal intentionnées profitent souvent de l'ignorance des populations pour les duper en les incitant à s'opposer à des projets de développement communautaire pour préserver leurs intérêts égoïstes comme l'exploitation à titre personnel à des fins agricoles et autres certaines portions de forêt qui auraient pu profiter à toute la communauté concernée.

Monsieur le représentant de la Direction des Forêts a repris la parole et a terminé son intervention en rappelant que la loi prévoit que 30 jours après l'affichage de l'Avis au Public, les lettres d'opposition ne sont plus recevables.

A la suite de cette intervention, un chronogramme a été élaboré pour la suite des activités de classement de la Forêt Communale. Ce chronogramme prévoit :

- les réunions d'information et de sensibilisation des populations riveraines du 24 au 30 septembre 2009 ;
- la réunion de la commission départementale de classement le 30 octobre 2009.

Après l'élaboration de ce programme, la parole est revenue à Monsieur le Préfet du département de la Kadey qui a ouvert la séance de questions/réponses. Cet échange a permis de noter les observations et les préoccupations suivantes :

- un engouement réel des autorités administratives, politiques et élites locales pour l'aboutissement du projet de classement d'une Forêt Communale pour le compte de leur commune,
- les populations, qui n'ont émis aucune réserve jusque là sont entièrement d'accord pour la poursuite du processus de classement de ladite forêt pour le compte de leur commune,
- les autorités administratives et locales ont souhaité que les acteurs évitent de bloquer le processus de classement pour des raisons politiques et les intérêts personnels;
- les revenus issus de la gestion de la future Forêt Communale soient réellement utilisés pour la réalisation des projets à caractère social et donc à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- que l'aménagement de la forêt communale prenne en compte les droits coutumiers des populations et prévoit la continuité des activités des populations qui sont compatibles avec l'affectation proposée et suivant la réglementation en vigueur.

Au terme des échanges, Monsieur le Préfet du département de la Kadey a remercié tous les participants pour leurs contributions enrichissantes et il a rappelé les résolutions prises pour que la mise en œuvre de celles-ci soit effective. Il a enfin souhaité un bon retour aux différentes délégations.

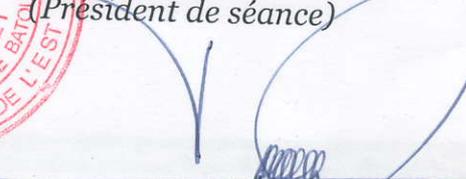
Les travaux se sont achevés à 14h 20 min par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Fait à Batouri, le 12 SEP. 2009


Le Délégué Départemental des Forêts et
de la Faune de la Kadey.
(Rapporteur)


Mbemickou Mossus Joseph L.
INGENIEUR D'AGRICULTURE

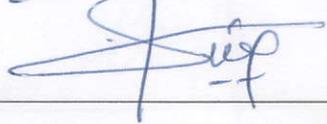
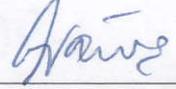
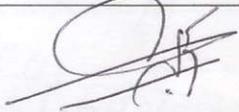
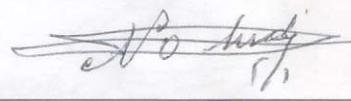
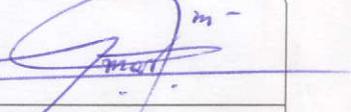

Le préfet du Département de la Kadey.
(Président de séance)


SIBAMA PICHOCK
Administrateur Civil

Réunion de sensibilisation des Autorités et Elites Locales pour le classement de la Forêt Communale de Batouri

Fiche de présence

Date : 09/09/2009

	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	SIBANA Pieltocke	Profet-karay	
2	ANKONG P. Duplex	S/P Bri	
3	DIMBA GOMBO Liane	MAIRE/Batouri	
4	NDANGANG Vincent	RFC/DE/MINER	
5	BOBO Juste Siles	A2 Profet	
6	NGALKA Joseph	Commissaire Special	
7	ZONG MINIAL Roger	A1 Caie Bri	
8	MEMPOUKA N. Robert	CB "FER" BATOURI	
9	Nawo André	A2 Maire	
10	Oumarou Midjiyawa	A4 Maire Bri	
11	MPOROMBORO Amidou	Secrétaire Exécutif ONG RNOEC	
12	MVOE Christian Roger	Coordo SARB (Diocèse Batouri)	
13	NSIKUFON Elie	DDAF/K	
14	MOUNCHILI Ousmanou	DD EE/Kadey	
15	KOUNGOU Jels Gaspar	Conseiller muni	

16	ESSIANE ABERE Marton	Cadre d'appui à la Df/SDAF/SA	
17	NYAMBELI Etienne	elite President ASSOCIATION. Bodjo	
18	MR BRESSO DANIA	ADDP Kany	
19	Mr Mouloum Abdou	Expert ONG RADEC	
20	MR Bepol Paul	chef quartier M'boudou	
22	Mme Dengouyongou Brigitte	conseillère M.	DBT
23	YANGTAN JEAN	Conseiller Municipal	
24	CHOAKE Franck Louis N.	Rec. Municipal	
25	Beina Martin	ONG RADEC	
26	Mbourou Felicien	elite	
27	Sire Selema Georges P. 77320486. Email: sire@yaho.fr	société civile Ingenieur géophysicien	
28			
29			
30			
31			
32			
33			